

N°DEL179-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le **DIX-HUIT** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE DECEMBRE 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme DETOUILLOAN Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – M. DUVIGNAU André – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. LAVIELLE Jean – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. MAUCLAIR Stéphane
M. BALAO Serge
M. DUCHESNE Philippe
Mme NIGITA Lydia
Mme GIRODET Christine
M. DUBROCA Bruno
M. BEDAT Henri
Mme CAZENAVE Sandrine

Donne pouvoir à :

Mme BONJEAN Elisabeth
M. NOVO Vincent
Mme HENRARD Marie-Josée
M. LE GLOAHEC Jean-Michel
M. BERTHOUX Christian
Mme DELMON Catherine
M. DROUIN André
M. CARRERE Christian

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. MAUCLAIR Stéphane – M. BALAO Serge – M. DUCHESNE Philippe – Mme NIGITA Lydia – Mme GIRODET Christine – M. DUBROCA Bruno – M. BEDAT Henri – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat

Secrétaire de séance : Mme DELMON Catherine

OBJET : COMMUNICATION - CONVENTION DE PRESTATIONS DE COMMUNICATION 2020

Madame la Présidente expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Le Grand Dax bénéficie d'un réseau de mobilier urbain d'information implanté sur les 20 communes du territoire dans le cadre d'un marché « mise à disposition d'abri-bus et de panneaux d'information sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax permettant d'établir un réseau de communication de proximité ».

Le Grand Dax souhaite développer sa communication de proximité sur l'ensemble des communes de son territoire, au bénéfice de son image et de celle des 20 communes.

Ce réseau est en priorité destiné aux campagnes de communication communautaires et municipales. Selon la disponibilité, son espace est offert aux associations ou autres collectivités.

Chaque commune membre bénéficie à titre gracieux de la réservation de l'espace pour plusieurs campagnes d'affichage par an : deux campagnes de deux semaines pour chacune des dix-huit communes rurales, six campagnes de deux semaines pour la ville de Saint-Paul-lès-Dax et huit campagnes de deux semaines pour la ville de Dax. Le nombre de campagnes peut être supérieur si le réseau est disponible, dans la limite de trois campagnes pour les communes rurales, huit pour St-Paul-lès-Dax et dix pour Dax. Les campagnes de communication événementielles seront privilégiées. Si une commune souhaite diffuser un message institutionnel municipal (vœux du Maire, valorisation d'un équipement municipal, etc.), ce dernier ne pourra l'être uniquement que sur le réseau communication implanté sur la commune. Le reste du réseau redeviendra au bénéfice du Grand Dax. La campagne comptera pour une campagne pleine.

La création graphique et les coûts d'impression des affiches pour les communes rurales, sont pris en charge par le service communication. Chaque prestation est formalisée par une convention bipartite entre le Grand Dax et la commune (convention type ci-jointe). Pour les campagnes de Dax et Saint-Paul-lès-Dax, la création et l'impression des affiches est à la charge des services communication respectifs.

Dans le cadre de cette convention, le Grand Dax propose également un soutien en création graphique pour la réalisation de l'identité visuelle des communes en fonction de leurs besoins et des contraintes du service communication du Grand Dax.

**APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,
LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

Article 1 : APPROUVE le projet de convention de prestations de communication avec les communes du Grand Dax joint en annexe.

Article 2 : AUTORISE la présidente à signer les conventions et d'en poursuivre l'exécution aux clauses et conditions qu'elles prévoient.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 18 décembre 2019

LA PRESIDENTE,



Elisabeth BONJEAN.